

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1934)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il aimait aussi sa ville natale et contribua largement à diverses innovations aussi utiles qu'originales, ainsi le sismographe extrêmement sensible de l'Observatoire de Neuchâtel, si sensible qu'il trahit le choc des grandes lames de l'océan contre les rochers d'Europe; ainsi la coupe-« challenge » qui porte son nom, instituée à notre Ecole de mécanique et d'horlogerie, pour y améliorer l'enseignement du dessin, et qui y a produit d'excellents effets.

Dans ses communications scientifiques, Samuel de Perrot était aussi clair que modeste; il en faisait part simplement, généreusement, sans insister sur le temps et les difficultés que ses observations lui avaient coûté. Sa robuste santé lui aida à supporter les très longues opérations auxquelles il procédait par tous les temps et en toute saison; mais il est probable qu'elle s'en soit ressentie, à la longue, et qu'il eût atteint un âge très avancé s'il avait pris des précautions en temps utile; mais il ne pouvait ni rester inactif, ni se ménager.

Ses collègues perdent en lui un modèle de courtoisie, d'honneur et de bienveillance, et son pays un citoyen d'élite, laborieux et bienfaisant.

Neuchâtel, février 1934.

Es.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 9 février 1934.

1. Admissions de nouveaux membres.

Dans la séance du Comité central du 9 février 1934, ont été admis :

Section d'Argovie : Froelich, Carl, architecte, Brugg. *Section de Zurich :* Gutermann, Louis, ingénieur, Zurich. *Membre isolé :* Bellasi, P., ing.-méc., Madrid.

2. *Commission des concours.* — Le Comité central nomme M. O. Schäfer, architecte à Coire, membre de la Commission des concours en remplacement de M. Sulser, démissionnaire.

3. *Comptes 1933 et budget 1934.* — Les comptes de 1933 et le budget pour 1934 sont adoptés par le Comité central et il est décidé de les soumettre à l'approbation de la prochaine Assemblée des délégués, après leur contrôle par les réviseurs des comptes.

4. *Concours de la Fondation Geiser.* — Le Comité central décide de publier le prochain concours de la Fondation Geiser à l'occasion de l'Assemblée générale. En vertu du règlement de la Fondation les membres de la S. I. A. doivent être invités à soumettre des propositions quant au sujet du concours au Comité central. Cette année, le concours doit se référer à un problème de la construction de machines. Le Comité central fera son choix parmi les propositions qui lui seront soumises. D'autre part, le Comité central décide de proposer à l'Assemblée des délégués une modification de l'article 8 du règlement de la Fondation, d'après laquelle le Comité central aurait toute compétence pour communiquer le résultat du concours dans le courant de l'année suivant sa publication et non pas seulement à l'occasion de la prochaine Assemblée générale.

Par voie de circulation du 14 au 23 février a. c. ont été admis comme membres dans la S. I. A. :

Section de Bâle : Emil Bürgin, ing.-méc., Bâle; Dr Emmanuel Jaquet, ing.-méc., Bâle; Walter Spiess, ing. rural, Muttenz; Otto Duthaler, ing. civil, Bâle. *Section de Berne :* Paul Bütikofer, arch., Büren a. A.; Peter Lanzrein, arch., Thônne; Hans Spring, ing. civil, Berne-Wabern. *Section de Genève :* Albert Germond, ing. électr., Genève; Henri Vuilleumier, ing. méc., Genève. *Section des Grisons :* Erwin Gregori, ing. civil, Coire; Conradin Mohr, ing. civil, Schuls; Hans Wild, arch., Thusis. *Section de Neuchâtel :* Marcel Etienne, ing. méc., Neuchâtel. *Section de Soleure :* Fritz Moos, ing. civil, Biberist. *Section du Tessin :* Giacomo Alberti, arch., Lugano; Fulgenzio Bonzanigo, ing. civil, Bellinzona; Giuseppe Bonza-

nigo, ing. électrochimiste, Bellinzona; Cino Chiesa, arch., Lugano-Cassarate; Franco Ender, ing. civil, Ruvigliana; Eugène Gianoli, ing. civil, Massagno-Lugano; Dr Felice Grassi, ing. civil, Chiasso; Walter Krüsi, ing. civil, Lugano; Spartaco Pedruzzi, ing. civil, Bellinzona; Paolo Poncini, arch., Ascona; Alfonso Zoppi, ing. civil, Bellinzona. *Section des Waldstätte :* Max Heimann, ing. civil, Sarnen; Armin Rordorf, ing. civil, Lucerne. *Section de Zurich :* Jakob Ackeret, prof. ing. méc., Zurich; René Couchepin, ing. électr., Wädenswil; Hans Dietler, ing. méc., Baden; Georges Droz, ing. méc., Wädenswil; Stephan Hüttenmoser, arch., Zurich; Georges Membrez, ing. électr., Wädenswil; Hermann Wipf, ing. civil, Zurich

Zurich, le 26 février 1934.

Le Secrétaire.

Section genevoise de la S. I. A.

Conférence de M. le Dr Ed. Tissot, vice-président du Comité exécutif international de la Conférence mondiale de l'Energie sur : La Conférence mondiale de l'Energie du point de vue économique, vendredi, 20 avril 1934, à 20 h. 30, Salle de l'Athénée, à Genève. (Pas de projections, mais de nombreux graphiques permettant de mesurer l'importance du problème traité.)

Conférence organisée par la S. I. A., Section genevoise, en collaboration avec la Classe du commerce et de l'industrie de la Société des Arts et le Groupe genevois de la G. e. P.

BIBLIOGRAPHIE

Le matériel des industries chimiques. par Camille Roches, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes industrielles de Lille. — Un vol. gr. in-8 de 387 pages avec 252 figures. (Encyclopédie de chimie industrielle). — Relié : 95 fr.; broché, 80 fr. — Librairie J.-B. Baillière et Fils, Paris.

Le premier chapitre de cet ouvrage traite de tous les matériaux destinés à la construction et à l'installation des appareils.

Le second chapitre parle du contrôle des opérations et nous y avons vu tous les appareils destinés à enregistrer les poids, les températures, les volumes.

Dès le troisième chapitre, nous entrons tout à fait dans l'usine. L'auteur nous décrit les nombreux appareils destinés à transporter les solides, les liquides et les gaz.

Enfin, le quatrième chapitre étudie le traitement des solides, l'écrasage, le tamisage, le mélange.

Ce volume, très documenté, permet à l'étudiant ou à l'ingénieur qui cherche une documentation sur l'appareillage de voir quels appareils on utilise, leurs principes, leurs détails de construction et surtout ce que l'on peut raisonnablement leur demander. L'auteur insiste, avec l'expérience du praticien, sur les avantages et les inconvénients des diverses machines.

Principe du générateur « Velox » et sa réalisation.

C'est le titre d'un « dépliant » polychrome qui décrit d'une façon très suggestive et facilement intelligible cette « véritable machine à faire de la vapeur », à mise en pression 7 minutes après l'allumage, à arrêt quasi immédiat, à fonctionnement automatique s'adaptant instantanément à la charge, à rendement moyen de 90 % et à encombrement très réduit. Constructeurs : Brown, Boveri & Cie, S. A.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Construction d'un nouveau collège classique et aménagement de la propriété de l'ancien pénitencier de Béthusy, à Lausanne.

Ouvert à tous les architectes d'origine vaudoise, quelle que soit leur résidence, et aux architectes de nationalité suisse régulièrement domiciliés dans le canton de Vaud depuis une année au moins.

Terme : 3 juillet 1934.

Programme par le Service des bâtiments de l'Etat, Cité-Derrière, N° 11, à Lausanne, moyennant dépôt de 5 fr.

Voir page 10 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.